



Entraide et Solidarité AF 447

Maison des Associations, BAL 91

22 rue Deparcieux 75014 Paris

Tél. : +33 6 10 88 31 82

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)

Déclaration Préfecture de Police : W751201624

Décret J.O. : JUSA0926996A

Courriel : Entraide@asso-af447.fr - Site Web : www.asso-af447.fr

Président : Robert Soulas

Compte-rendu du CA du 15 décembre 2012

Présidence : Robert Soulas

Secrétaire : Sylvie Delerablée

Présents : Robert Soulas, Danièle Lamy, Laurent Lamy, Philippe Linguet, Stéphane Declerck, Samira Zerkane et Farida Salemkour.

Ordre du jour :

1- Tour de table :

Robert rappelle que les rapports des experts ont été notifiés. Donc, nous avons jusqu'au 21 février pour faire des observations, des demandes de compléments d'expertises, etc... auprès des juges via nos avocats. Mme Zimmermann décidera de tenir compte ou non de ces demandes.

Attention aux contre-expertises qui peuvent faire perdre beaucoup de temps.

Le 27 octobre, Stéphane Gicquel a invité Philippe à participer au conseil d'administration de la FENVAC. Comme il n'y a aucun représentant de notre association à la FENVAC, Philippe se propose. Accord voté à l'unanimité.

2- Point adhérents et trésorerie : info

Nombre d'adhérents : 319 / Nombre de cotisants : 121 (dont 12 nouveaux)

Opportunité de relance des adhérents ? → Pas de relance.

→ Envoi de vœux auxquels sera jointe une note demandant si les gens ont des questions à poser ou des demandes à faire à Air France en vue de la réunion du 25 janvier 2013.

Présentation du tableau de comptes par Philippe.

3- Définir la date du CA suivant : info et validation

→ Prochain CA le 26 avril 2013 à 14h, à la maison des associations du 14è – Paris

4- Validation des documents relatifs à la dernière AG

→ Détails administratifs réglés : signatures, régularisation des courriers reçus, ...

5- CR d'activités octobre –décembre 2012 : info

- **28 septembre 2012** : diffusion des conclusions Airbus au civil. → Dans ses conclusions, Airbus conteste évidemment toute responsabilité en accusant les pilotes d'erreurs et de mauvais choix. Sur le plan juridique, la société fait référence au lien direct de causalité (la ou les causes immédiate(s) de l'accident), pour limiter le champ des investigations aux seuls évènements dans le cockpit de l'avion. L'avionneur récuse enfin la notion du défaut de son produit en précisant que les recommandations de modifications de l'avion qui ont été émises ne constituaient pas les causes de l'accident mais des axes d'amélioration. Il appartiendra donc à la défense de contester et de neutraliser les arguments d'Airbus.

Danièle rappelle que la ligne de défense d'Airbus et d'Air France sera de rejeter la faute sur les pilotes. Elle précise que, jusqu'à maintenant, dans tous les procès d'accidents aériens, la justice a retenu l'erreur humaine.

L'association doit se limiter uniquement aux faits objectifs si elle veut rester crédible, les responsabilités sont du ressort de la justice.

Nous avons à notre connaissance le blocage des 3 sondes « Pitot », défaut d'un équipement connu depuis plusieurs années.

- Airbus informé des nombreux incidents en croisière n'a pas respecté l'obligation d'éliminer le dysfonctionnement.

- Faute d'avoir été formé par Air France, l'équipage se trouvait donc dans l'incompréhension du problème et de réaliser la réaction corrective.

- En outre, les autorités, BEA, DGEA et EASA ont ignoré le risque d'accident.

- **1^{er} novembre 2012** : dépôt d'une gerbe sur la stèle

- **12 novembre 2012** : diffusion sur Canal + du reportage enquête de Richard Puech et François Nenin intitulé Air France, la chute libre.

- **19 novembre 2012** : diffusion du rapport final des experts judiciaires et du rapport médico-légal aux familles comportant des photos très éprouvantes à regarder.

→ Il a été décidé de ne pas intervenir auprès de Mme Zimmerman pour l'informer de notre réprobation sur cette publication sachant qu'à ce stade de l'instruction, elle devait être légalement obligée de le faire.

Nous avons adressé un mail à tous les adhérents afin de les prévenir.

- **28 novembre 2012** : découverte d'un tweet déplorable de S. Guillon.

→ Nous n'aurons pas d'excuse de Mr Guillon. Nous nous contenterons de publier un message de réponse sur le site dans la partie privée afin de ne pas étendre la publicité de ce monsieur.

- **29 novembre 2012** : Réunion avec AF du 25 janvier 2013. Voir point 2.

- **Entre le 29 novembre 2012 et le 6 décembre** : échanges de courriers entre Robert et Me Jakubowicz.

- **En cours** : rédaction des observations relatives au rapport final des experts judiciaires. Robert propose de répondre aux avocats par thèmes :

- Le contexte relatif à l'information des incidents des sondes Pitot
- Les procédures opérationnelles IAS Douteuses, SW et Stall Recovery
- Le comportement de l'équipage
- L'impact technique et opérationnel de la panne des sondes Pitot
- Les déficiences de certification

Il nous soumet une analyse de la gestion de la sécurité aérienne à Air France (Analyse structurelle, managériale et événementielle) à partir des diffusions AF post accident.

6- Communication :

Débat sur le contenu des publications sur le site (billet d'humeur, notamment). Les avis sont partagés entre prudence (Les écrits pouvant avoir une incidence ultérieure dans la procédure pénale) et besoin d'exprimer cette humeur, Globalement, l'idée du billet d'humeur est trouvée intéressante et doit être poursuivie.

Rappel des règles de la validation des publications : toute publication est soumise à tous les membres du CA (et éventuellement aux avocats de l'association si l'auteur ou le CA en ressent le besoin). Si pas de réaction ou réaction positive, au bout de 48h, elle sera mise en ligne.

7- Proposition de rencontre avec Mme Chantal Perrichon

Danièle, Sylvie et Laurent sont d'accord pour y aller le 12 janvier prochain de 10h00.

8- AG décentralisée

→ Les adhérents seront prévenus que la prochaine AG se tiendra à Tours le 21 septembre 2013, dans un lieu facilement accessible en raison de sa proximité de la gare SNCF.

9- Questions diverses

Néant

Compte-rendu rédigé par Sylvie, Secrétaire.

Robert Soulas
Président

Sylvie Delerablée
Secrétaire